



DECLARATION DE LA COALITION BURUNDAISE DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME FACE AU JUGEMENT INJUSTE DE RUKUKI GERMAIN

La coalition a appris avec indignation et tristesse le verdict d'une lourde peine de 32 ans d'emprisonnement infligé au défenseur des droits de l'homme Germain RUKUKI ce 26/04/2018 par le Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa.

Germain RUKUKI est accusé comme la plupart des défenseurs des droits de l'homme qui croupissent en prison, d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, de rébellion, d'assassinat, de dégradation des biens publics et tentative de renverser un régime démocratiquement élu. Au départ Germain RUKUKI n'avait pas été autorisé à être assisté par un avocat en violation du code de procédure pénal.

La coalition estime que le seul tort de Germain RUKUKI ancien militant de l'ACAT est d'avoir exercé son travail de défense des droits de l'homme dans une organisation que le gouvernement du Burundi ne cesse de combattre.

La Coalition estime que pareil jugement constitue la plus haute aberration de l'appareil judiciaire burundais dont le manque d'indépendance se traduit notamment par son instrumentalisation par un régime déterminé à persécuter ceux qui dédient leur vie, temps et moyens à la défense des droits humains.

La coalition rappelle au Gouvernement du Burundi qu'il a l'obligation de protéger ses citoyens et spécialement les défenseurs des droits de l'homme pour le noble sacrifice qu'ils font pour la Nation.

La coalition demande vivement au Gouvernement du Burundi de cesser tout harcèlement judiciaire et autres formes d'intimidations contre les défenseurs des droits de l'homme.



La coalition demande enfin aux juges de certains tribunaux de dire le droit, rien que le droit, pour l'honneur de leur déontologie professionnelle et de refuser de les injonctions qui les pressent pour influencer leurs décisions.

Fait à Bujumbura le 30/04/2018

Vital NSHIMIRIMANA
Président de la Coalition Burundaise
des Défenseurs des Droits de
l'Homme (CBDDH).